

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 20 juin 2024

---

## Séance plénière du 24 juin 2024

---

Le CESER se réunira en séance plénière dans l'hémicycle Jean Zay de l'Hôtel régional, **le lundi 24 juin 2024 de 9h20 à 13h00**.

**Il rendra trois avis en réponse à la saisine du Président du Conseil régional :**

- **Compte Administratif 2023** : le Conseil régional soumet à l'avis du CESER son compte administratif 2023 qui présente un taux de réalisation global de 90 %, dont 83 % en investissement (608,7 M€) et 94,5 % en fonctionnement (1 056,8 M€). Le résultat global de l'exercice 2023 s'élève à 2,108 M€. La bonne situation budgétaire de la Région en 2023 est à nuancer par des recettes exceptionnelles et une légère baisse de l'investissement. Aussi, le CESER réitère son inquiétude quant au financement de la politique transports et invite à nouveau l'Exécutif régional à se réinterroger sur l'ensemble des politiques menées de manière à maintenir sa solidité financière.

*Rapporteur : Monsieur Jean-Yves BRUN*

- **Décision modificative n°1 pour 2024** : cette décision modificative reprend le résultat de l'exercice 2023, à hauteur de 2,108 M€ en recette de fonctionnement. Au total, elle porte sur 35,2 M€ de crédits en dépenses et en recettes. Elle s'inscrit dans les mêmes incertitudes que celles connues lors du vote du BP 2024, en particulier sur les financements attribués par l'État. Le CESER et le Conseil régional avaient déjà alerté sur la surestimation de la fraction de TVA nationale redistribuée aux Régions. Pour 2024, la Région a décidé d'en ajuster la prévision budgétaire à la baisse dès cette première DM (13 M€), afin de limiter un remboursement important en 2025. Le CESER appuie cette décision prudentielle. Aussi, à l'échelle nationale, le CESER souhaite que l'État prenne enfin conscience des difficultés de financements des collectivités territoriales et en particulier des Régions et suggère, à l'échelle régionale, de transformer ces préoccupations conjoncturelles en réorientations structurelles et appelle de ses vœux des choix plus structurants visibles dès le rapport d'orientations budgétaires pour 2025.

*Rapporteur : Monsieur Jean-Yves BRUN*

- **Bilan des aides économiques 2023** : en 2023, les aides régionales au monde économique, encadrées par le SRDEII adopté en novembre 2022, marquent une transition entre les anciens dispositifs et les nouveaux CAP, plus ciblés et visibles. Le CESER demande une meilleure remontée d'informations des collectivités sollicitées et reste en attente du référentiel de suivi-évaluation des 50 mesures du SRDEII 2022-2030 sur lequel son assemblée consultative pourra utilement l'assister.

*Rapporteur : Monsieur Patrick UGARTE*

**De plus, il présentera une contribution suite à la saisine du Président du Conseil régional :**

- **Stratégie régionale à l'Économie Sociale et Solidaire** : le Conseil régional Centre-Val de Loire élabore sa deuxième Stratégie Régionale à l'Économie Sociale et Solidaire, sollicitant ainsi le CESER sur deux thématiques : la formation des professionnels présents dans les structures ESS et la diffusion de l'esprit ESS dans l'écosystème régional. Ce secteur représente actuellement 10 % de l'emploi régional avec 93 000 salariés.  
Dans sa contribution, le CESER propose sept actions majeures, notamment la promotion de l'ESS auprès des jeunes, la définition des besoins en personnel et la diversification des formations et souhaite démontrer la possibilité de mêler culture économique et esprit social et solidaire au sein des entreprises. Cette ambition pourrait ainsi aboutir à ne plus distinguer l'ESS des autres pans de l'économie régionale.

*Rapporteurs : Monsieur Benoît COLIN et Madame Camille COLLOCH*

**Contact Presse : Sandrine BERTRAND**

**Tél : 02 38 70 30 41 / 07.64.88.35.23**

[sandrine.bertrand@centrevaldeloire.fr](mailto:sandrine.bertrand@centrevaldeloire.fr)